CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E151705** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2003

Raison sociale : TAKACS MICKAEL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/10/2023

Capital : 100 000

90 AVENUE JEAN BOUTTON
49130 LES PONTS-DE-CE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 49130 LES PONTS DE CE 448 243 899

Siret : 448 243 899 00029

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4908152/A/49

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H15564P1244000 / 001 559945/11

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H15564P1244000 / 001 559945/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 41 34 16 60 **Fax :**

Portable : 06 27 32 45 60

Responsabilité légale :
TAKACS MICKAEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : mickael.takacs@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 320 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	4	31/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 10:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.